



**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2015**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	Excusé
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cheryl	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
FABER Dominique	Famille	Excusée
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
GINTER Christian	Économie et Commerce extérieur	Excusé
HARTUNG Annick	Justice (suppl.)	Excusée
LOOS André	Agriculture	Excusé
JACOBY Arsène	Finances	Excusé
MANDERSCHIED Karin	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	Excusée
MARKUSDOTTIR Eva	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MASRI Sami	Finances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MODERT Karin	Éducation Nationale	Excusée
OLINGER Bente	Intérieur (suppl.)	Excusée
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	Excusé
PAULUS Georges	Éducation nationale (suppl.)	Excusé
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	Excusée
SCHMITZ Marny	Finances (suppl.)	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	Excusée
SCHROEDER Paul	Intérieur	Excusé
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>

TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	Excusée
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Sécurité sociale	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	Excusé
ZECHES Barbara	Culture	Excusée

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du comité interministériel.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2015

Le procès-verbal de la dernière réunion, avec les amendements proposés par les représentants du Cercle des ONG pour ce qui est de leurs interventions, est approuvé par les membres du comité interministériel.

3) Présentation du rapport annuel 2014 de la Coopération luxembourgeoise

La Présidente résume brièvement le contenu du Rapport annuel 2014 de la coopération luxembourgeoise au développement. Elle informe qu'en 2014 l'aide publique au développement (APD) s'est chiffrée à hauteur de 318,3 millions d'euros. Ceci équivaut à 1,06% du revenu national brut (RNB). Si le montant absolu de toutes les dépenses des différents ministères éligibles pour l'APD pour l'année 2014 est inférieur à celui de l'année 2013 (323 millions d'euros), le taux du pourcentage par rapport au RNB est pourtant supérieur à celui de 2013. Ceci s'explique par la réévaluation du RNB qui a eu lieu au cours de l'année 2014 et qui se base sur une nouvelle réglementation de l'Union européenne. Suite à cela, le Conseil de gouvernement a décidé de fixer un montant minimal de 323 millions d'euros pour l'aide publique au développement (APD).

Il y a toutefois lieu de noter qu'en 2014 l'APD luxembourgeoise n'a pas atteint ce montant minimal en raison de différentes dépenses qui n'ont pas été faites comme prévues par certains ministères.

Pour ce qui est de la partie bilatérale du rapport, la présidente rappelle que les programmes indicatifs de coopération de la 4^{ème} génération (PIC IV) ont été conclus avec le Cap Vert et le Mali. Ces PIC de la nouvelle génération incorporent pour autant que possible les principes et secteurs d'action du plan d'efficacité d'aide pour le développement.

Conformément à l'obligation légale, le rapport 2014 contient également une partie relative aux activités du comité interministériel pour le développement. A noter aussi que le

mécanisme de cohérence des politiques pour le développement a été publié dans le rapport en tant qu'annexe.

S'agissant des grandes lignes, il y a lieu de noter qu'outre les activités traditionnelles de la Coopération luxembourgeoises telles que la coopération bilatérale et multilatérale qui demeurent dans un rapport de 70% à 30% avec les pays partenaires ou encore la coopération avec les ONG, le rapport 2014 aborde plus spécifiquement la stratégie « Santé ». Pour l'année prochaine, la partie spéciale du rapport sera consacrée à l'année européenne pour le développement et à la présidence luxembourgeoise.

La présentation à la Chambre des députés de la déclaration de Monsieur Romain Schneider sur la politique de coopération au développement, dont ce rapport constituera la base, est prévue fin octobre. Une date définitive n'a pourtant pas encore été confirmée. A noter également que le rapport a été présenté au Conseil de gouvernement le 10 juillet dernier et à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés fin juillet.

Une version anglaise du rapport est disponible sur le microsite du ministère : <http://cooperation.lu>. La présidente rajoute que pour l'année prochaine il est prévu de réduire considérablement la taille de la version papier du rapport annuel qui ne comprendra plus que le résumé du rapport annuel. La version complète du rapport en format pdf pourra être téléchargée du site internet de la Direction de la coopération.

A la fin de la présentation, Mme Schommer invite les délégués à lui faire part d'éventuelles suggestions qui pourraient encore être incluses dans le prochain rapport.

4) Conférence sur le financement du développement à Addis Abeba, du 13 au 16 juillet 2015 et Sommet pour l'adoption de l'agenda post-2015 à New York, du 25 au 27 septembre 2015

La présidente informe le comité qu'au mois de juillet a eu lieu la conférence sur le financement du développement à Addis. La délégation luxembourgeoise a été dirigée par le ministre Romain Schneider. Un contact régulier a eu lieu avec les experts du Ministère des finances et autres. Les documents relatifs à cette conférence, parmi lesquels un résumé de la conférence, ont été distribués aux délégués.

La conférence d'Addis a permis de prendre des décisions importantes quant au financement du développement et surtout au financement du développement durable. Une partie porte sur les moyens de mise en œuvre financiers publics et privés et l'autre sur les moyens de mise en œuvre non financiers des objectifs du développement durable, c'est-à-dire les bonnes politiques, et ce pour les deux parties aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

La partie finale des négociations a porté sur deux sujets majeurs, à savoir les ressources nationales et la fiscalité et la prise en compte de la coopération Sud-Sud qui incorpore aussi la

nouvelles donne des grands pays émergents comme l'Inde, la Chine, le Brésil, qui peuvent aussi être donateurs en termes de développement.

Le débat qui a le plus été marqué par la presse a été celui de la fiscalité. Il s'agissait en fait de savoir quelle autorité de référence serait responsable pour fixer les standards en matière de fiscalité. Est-ce l'OCDE avec ses différents forums (ex. « Global fiscal forum ») ou les Nations Unies ? Tandis que les pays en voie de développement et la société civile ont préféré les Nations Unies, les autres Etats ont considéré que ce rôle appartiendrait à l'OCDE. Mme Schommer déplore que la presse n'ait repris cette partie des discussions alors que les autres discussions ont été très positives et les résultats sont plutôt concluants. Elle souligne que l'Union européenne et ses Etats membres ont fait les bons choix pour s'engager dès le début en matière d'aide publique au développement et de confirmer leurs engagements ; ce qui n'a pas été le cas pour tous les autres Etats OCDE non européens ou Etats émergents.

Pour ce qui des prochaines étapes, la présidente explique que les résultats d'Addis constituent la base pour les discussions futures sur les Objectifs du Développement durable lors du Sommet pour l'adoption de l'agenda post-2015 à New York en septembre prochain, car la mise en œuvre de ces objectifs nécessitent des moyens financiers considérables.

A noter que les négociations pour les objectifs du développement durable ont déjà été achevées fin juillet. Les difficultés lors des négociations portaient sur le concept de l'universalité des droits de l'homme, le statut des migrants ou encore leur accès aux services. Ainsi, les 17 objectifs du développement durable vont être adoptés lors dudit sommet et font partie intégrante d'une déclaration politique qui y sera adoptée. Cette déclaration comprend également une partie sur le suivi et la mise en œuvre de ces engagements. Ce document, qui résulte d'une négociation importante à laquelle tous les Etats membres ont participé et qui a duré près de deux ans, est prêt pour le sommet. A noter que lors de ces négociations, le Luxembourg était représenté par les experts du MDDI et de la Direction de la coopération.

La présidente explique que le document négocié des 17 objectifs du développement durable s'applique à tous les Etats et assure ainsi une couverture universelle. Chaque Etat doit dans sa politique intérieure et dans sa coopération au développement mettre en œuvre ces objectifs. Au Luxembourg, le comité interministériel pour le développement durable se charge des adaptations à faire au plan national de développement durable. Ce comité interministériel se charge des questions relatives en matière de développement. La mise en œuvre nationale des Objectifs du Développement durable sera suivie par un mécanisme de monitoring au niveau européen. A ce niveau, l'Union européenne et la Commission européenne devront encore se positionner sur le suivi. Un monitoring au niveau global est également prévu sous l'autorité des Nations Unies, et plus particulièrement du *High level political forum*.

A la question de la déléguée du Ministère de l'Egalité des chances quant à la mise en place des indicateurs, la présidente explique que ceux-ci ne sont pas encore prêts et qu'ils sont préparés par le Comité des statistiques des Nations Unies, en étroite collaboration avec les centres de statistiques nationaux, parmi lesquels le STATEC et devraient être achevés au mois de mars 2016.

Mme Schommer informe que M. le Premier Ministre Xavier Bettel, accompagné des ministres Mme Carole Dieschbourg et M. Romain Schneider participeront au prochain Sommet des Objectifs du Développement durable. Les deux ministres informeront leurs homologues de la préparation du Sommet lors du Conseil de gouvernement du 23 septembre prochain.

5) Cohérence des politiques pour le développement

- *Suivi du débat sur l'Accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest*

A la demande de la présidente sur le débat portant sur l'APE en Afrique de l'Ouest, la déléguée de la Sécurité sociale l'a jugé intéressant et contrasté avec d'un côté les positions du gouvernement luxembourgeois et de l'autre les positions de la société civile, même si pour un non expert il n'a pas toujours été facile de suivre le débat vu qu'il s'agissait d'un sujet très complexe. L'exercice d'émettre un avis sur cette question ne sera en tout cas pas facile.

Tout en partageant cet avis, Mme Schommer estime qu'il s'agit d'un dossier compliqué et propose d'en discuter à nouveau lors de notre réunion en novembre, étant donné que beaucoup de membres du comité qui étaient présents à la présentation de ce dossier, ne sont pas présents.

- *Lettre du Cercle des ONG suite à l'avis du comité interministériel au sujet du Fonds de compensation et des marchés publics*

S'agissant de ladite lettre du Cercle des ONG quant au premier avis sur le fonds de compensation, qui a été diffusé aux délégués, la présidente juge parfaitement justifié que le Cercle réagisse à l'avis définitif du comité interministériel. Le comité retient de prendre acte des éléments compris dans la lettre. Lors de notre prochaine réunion commune au mois de décembre prochain, ces questions peuvent être soulevées.

- *Union européenne / Cohérence des politiques pour le développement – activités de la Présidence luxembourgeoise et de la Commission européenne*

Plusieurs documents ont été distribués à ce sujet. M. Tonnar explique brièvement qu'un de ces documents de la Commission européenne comprend une sorte de calendrier des différentes thématiques principales (commerce et finances, sécurité alimentaire, changement climatique, migration et sécurité) en matière de cohérence des politiques à l'ordre du jour des traités européens ou conclusions.

Le deuxième document émane de la Commission européenne au sujet du rapport 2015 de la cohérence des politiques de l'Union européenne auquel le Luxembourg a également contribué à travers les membres du comité.

A noter qu'en matière de cohérence des politiques des conclusions du Conseil sont prévues comprenant entre autre un engagement politique mettant en valeur la cohérence des politiques pour le développement, les progrès réalisés pour les cinq domaines thématiques, la nouvelle constellation et le nouveau rôle de la Commission européenne ou encore la mise en place de nouvelles directives de la Commission européenne pour les études d'impact. Une évaluation indépendante des efforts en matière de cohérence des politiques au niveau européen est également prévue fin 2015.

La présidente ajoute que les conclusions seront adoptées sous présidence luxembourgeoise au CAE/développement du mois d'octobre. Lors de ce conseil, la présidence présentera également son initiative d'aborder la cohérence des politiques dans d'autres formations du conseil. Ainsi par exemple, la semaine dernière a eu lieu sur initiative du ministère de la culture la conférence culture et développement. M. Schneider en tant que Ministre de la Coopération au développement participera à la prochaine réunion informelle « Energie » lors de la quelle sera abordé le sujet « énergie et développement » et en octobre il participera également à la réunion des ministres de l'Intérieur au sujet de la « migration et développement ». Sur différents niveaux ministériels et autres des réunions et activités conjointes sont prévues.

**6) Rapport 2015 sur la coopération au développement du CAD/OCDE –
Présentation du 10 septembre par le président du CAD, M. Erik Solheim**

Mme Schommer rappelle que la présentation du rapport du CAD, à laquelle tous les délégués avaient été invités, a été un succès avec plus de soixante participants.

La logique du rapport du CAD veut qu'à la suite de la Conférence d'Addis et du Sommet de New York on ne pourra pas attendre tout le monde à chaque étape. Ceux qui veulent progresser plus vite dans les différents secteurs doivent le faire dans des partenariats à établir. L'OCDE encourage les gouvernements, le secteur privé et la société civile de travailler ensemble dans les différents secteurs et énumère des exemples comme le GAVI.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 13 novembre 2015 à 10h30